

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Marché de maintenance d'exclusivité pour le logiciel KAWA**

N° : VA\_DEC2025\_10

Service : Direction des systèmes d'information

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique

### **décidons**

De conclure le marché de maintenance d'exclusivité du droit d'usage des licences et d'évolution du logiciel KAWA pour les ludothèques avec la Société DYADE située à Nogent le Phaye (28630) pour un montant annuel de 3 407,20 € TTC – Durée du marché du 01/01/2025 au 31/12/2029.

Imputation comptable : 6156 020 3300

Politique publique (domaine-action-activité) : 14.3.1 Ludothèques et salles de jeux

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le jeudi 2 janvier 2025

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-207989B-AU-1-1

Date AR Préfecture : mardi 7 janvier 2025